

Stage Initiateur Interfédéral

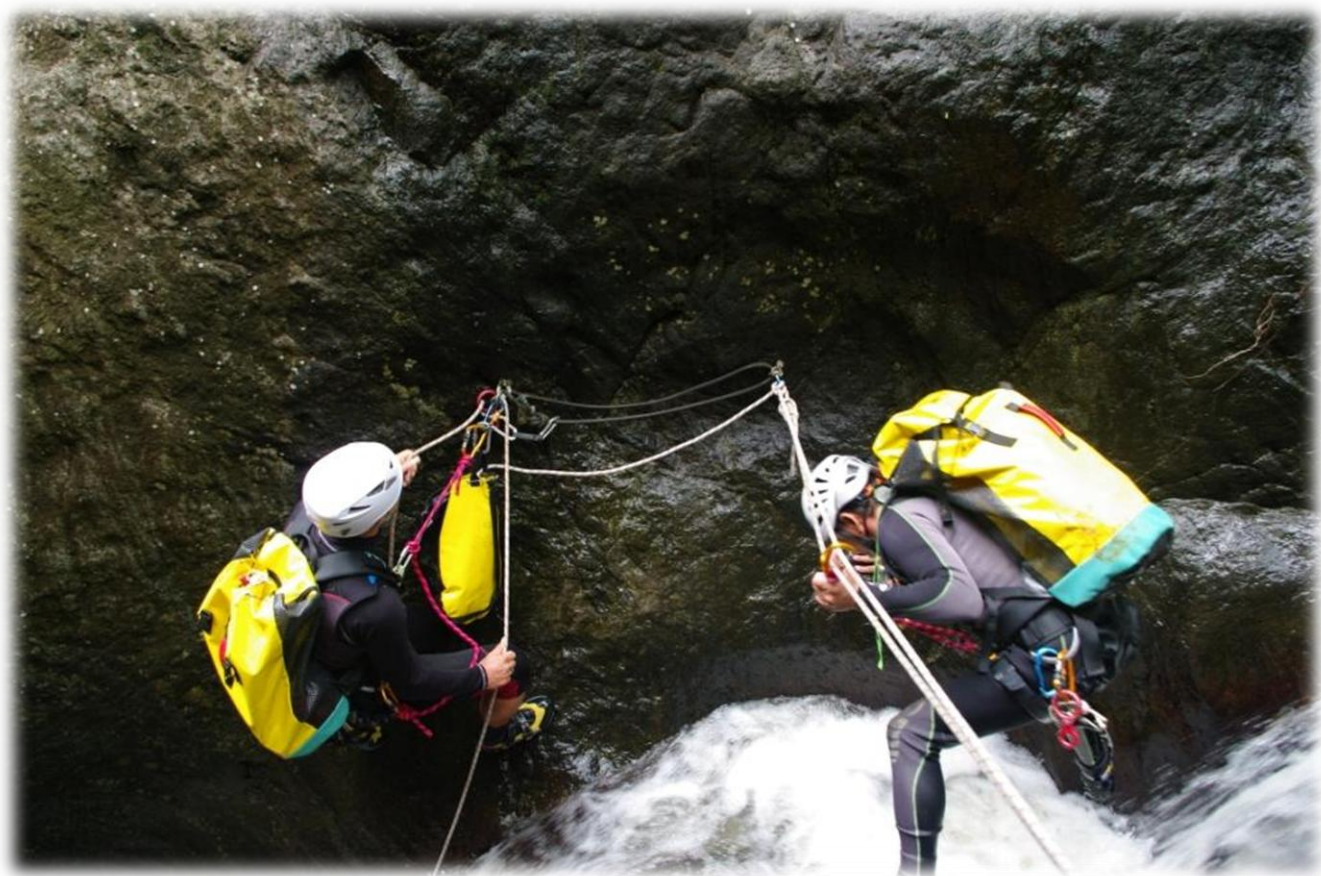
CCI Martinique

Réf. FFS : I-03-10

Réf. FFME : 3259

Martinique

12 au 16 Mai 2010



Sommaire

➤ PRESENTATION DE LA MARTINIQUE	3
➤ COMPTE RENDU JOURNALIER	9
➤ BUDGET DEFINITIF	14
➤ LISTING CADRES.....	15
➤ LISTING STAGIAIRES.....	16
➤ EMPLOI DU TEMPS	17
➤ TOPO RAVINE FOND LOTTIERE.....	18
➤ TOPO RAVINE DE LA SAVANE DURY.....	20
➤ TOPO RIVIERE MITAN INF.	22
➤ TOPO SAUT GENDARME	24
➤ TOPO RIVIERE BLEUE INF.	26
➤ NORME DE CLASSEMENT.....	28
➤ CHARTE EQUIPEUR	36
➤ NORME D'ENCADREMENT	37

Présentation de la Martinique

Géologie :

Les Petites Antilles sont le résultat de la dérive des continents. Elles correspondent à un arc volcanique s'étendant sur 850 km entre Puerto Rico et le Venezuela. Il marque une zone de subduction, c'est-à-dire le lieu où deux plaques s'affrontent et où l'une des deux plonge (ou subducte) sous l'autre. Dans le cas des Petites Antilles, c'est la plaque Atlantique qui subducte sous la plaque Caraïbe.

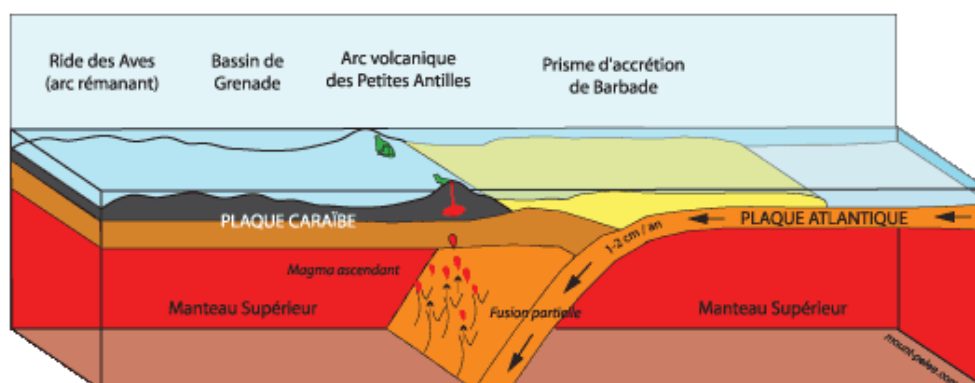


Figure 1 : Principe de la formation de l'arc des Petites Antilles (source : <http://www.mount-pelee.com>).

Ce mécanisme se traduit par des phénomènes observables en surface :

- Sismicité régionale intense : du fait de la subduction, les roches sont soumises à d'importantes contraintes qui provoquent des séismes (cassure de la roche en profondeur entraînant une onde de choc qui se propage au sein des roches). Cette sismicité se traduit en surface par l'existence de nombreuses failles. Certaines sont toujours actives, d'autre non ;
- Volcanisme : l'entraînement en profondeur de la plaque subductée provoque sa fusion partielle ainsi que celle du manteau terrestre et la formation d'un magma qui, sous l'effet de phénomènes de dégazage, remonte vers la surface. Dans le cas des Antilles, le magma formé est de nature andésitique (riche en silice) ; il présente la particularité d'être très visqueux et il est la cause du type de volcanisme observé : volcanisme explosif (le magma a tendance à obstruer le conduit magmatique du volcan, provoquant des éruptions explosives).

Le volcanisme associé à la subduction de la Plaque Atlantique sous la plaque Caraïbe est donc à l'origine de la formation des îles des Petites Antilles.

L'histoire de cette subduction comprend deux phases :

- Une ancienne, à l'origine de la formation de l'arc externe des Petites Antilles (îles de Marie-Galante, Grande-Terre, Antigua, Barbuda, Saint-Barthélemy, Saint-Martin). La partie volcanique des îles de l'arc externe n'est aujourd'hui plus observable en surface car recouvertes d'épais dépôts coralliens ;
- Une récente et actuelle, à l'origine de la formation de l'arc interne : chapelet d'îles volcaniques (Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Martinique, Dominique, Basse-Terre de Guadeloupe, Montserrat, Saint-Kitts and Nevis) dont certaines portent des volcans actifs (Soufrière de St-Vincent, Soufrière de Guadeloupe, Soufrière Hills de Montserrat, volcan sous marin Kick'Em Jenny).

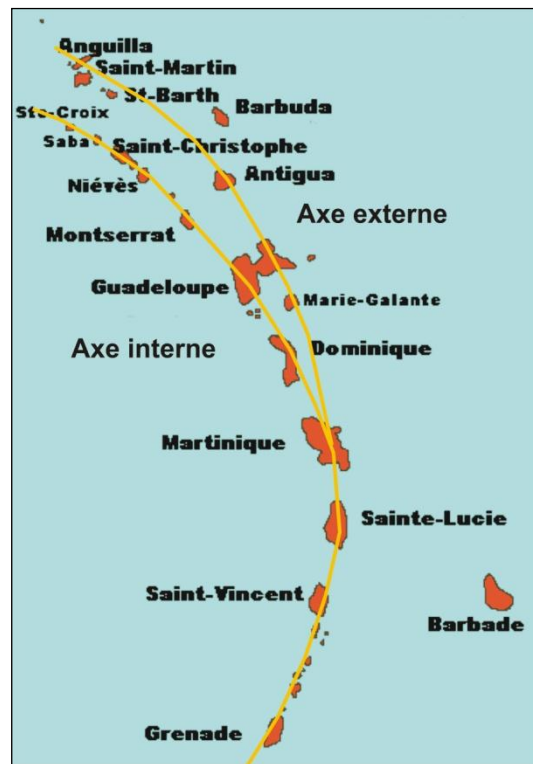
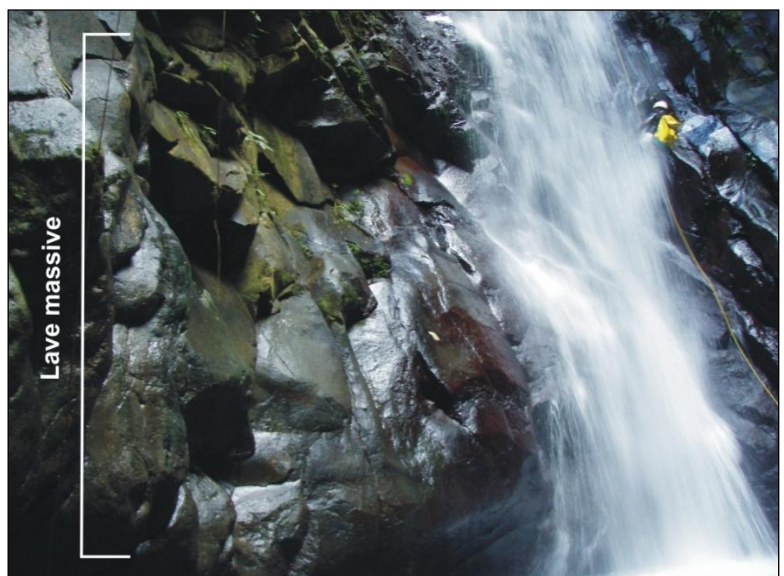


Figure 2 : Double arc insulaire des petites Antilles

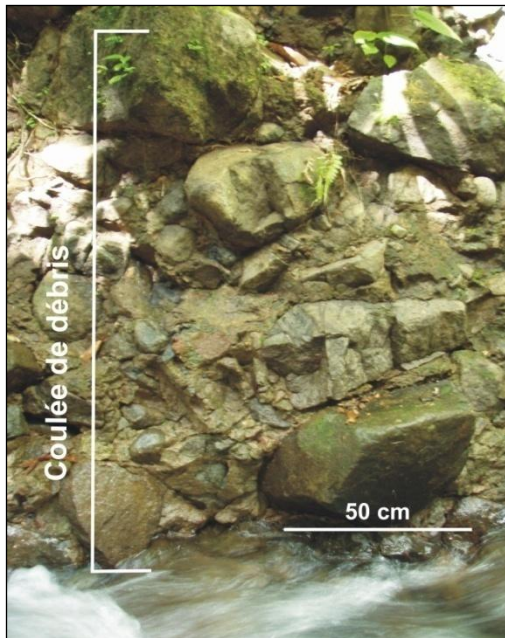
Les roches associées au volcanisme des Petites Antilles sont variées :

- Laves massives : même en contexte de volcanisme explosif, des épisodes de volcanisme effusif peuvent avoir lieu et se traduisent par l'existence de coulée de lave andésitique de grande extension. Selon la vitesse de refroidissement de la lave, la roche formée peut être affectée d'une fissuration plus ou moins importante.



- Pyroclastites : constituées de débris de roche éjectés lors des éruptions explosives. Elles comportent des éléments grossiers (blocs d'andésites) mêlés à des éléments fins formant un ciment (ou matrice).

- Cendres :
pyroclastites
à
éléments fins.



- Coulées de débris : lors des épisodes éruptifs, d'importants mouvements de terrain peuvent être déclanchés provoquant des coulées de boues et de débris. La roche résultante est une brèche à éléments hétérogènes pris dans une matrice plus ou moins fine.

Les blocs d'andésite (coulées de laves et blocs remaniés dans les pyroclastites et dans les coulées de débris) présentent la particularité d'être très coupants pour les cordes.

Sous le climat tropical humide des Antilles, l'érosion (dégradation mécanique) et l'altération (dégradation chimique) des roches sont importantes et rapides. Ces phénomènes ont des conséquences importantes pour les canyoneurs :

- La roche affleurante peut être rendue friable et se déliter facilement → risque de chute de blocs en paroi.
- Des angles saillants apparaissent → caractère coupant accentué.



- La roche paraissant saine à l'œil peut en réalité s'avérer très fragile et ne pas être adaptée à la pose d'amarrages artificiels.

- La configuration des canyons est susceptible de varier considérablement et rapidement (par exemple, suite à des événements climatiques particuliers comme des cyclones).

Climat :

Le climat des Antilles est défini par l'action principale de l'anticyclone des Açores au nord qui vient buter contre une zone de dépression située au sud : la zone intertropicale de convergence (ZIC). Ce caractère détermine toute l'année un courant de masses d'air de direction est-ouest : les vents alizés.

Le climat des îles de Guadeloupe, Dominique et Martinique est de type tropical humide. Il est modulé par le relief et l'exposition au vent.

Les températures sont d'une grande régularité, elles sont élevées avec une moyenne annuelle d'environ 27 °C et des variations annuelles et diurnes qui sont respectivement de 3 et 6°C.

Les précipitations se caractérisent par une répartition temporelle et spatiale très hétérogène :

- Répartition spatiale :

Elle est essentiellement conditionnée par deux mécanismes physiques : l'effet de Foehn et l'effet de continentalité (cf. Figure 3).

- Effet de Foehn : la présence d'un relief barrant le cheminement des masses d'air atmosphériques provoque leur élévation et la condensation de l'humidité qu'elles ont accumulé lors de leur passage au dessus de l'océan, donc la formation de précipitations. On parle de précipitations orographiques.
- Effet de continentalité : le contraste entre les températures continentales et océanique provoque l'élévation des masses d'air chargées d'humidité portées par les alizés, leur élévation, leur condensation et la formation de précipitations. On parle de précipitation de convection.

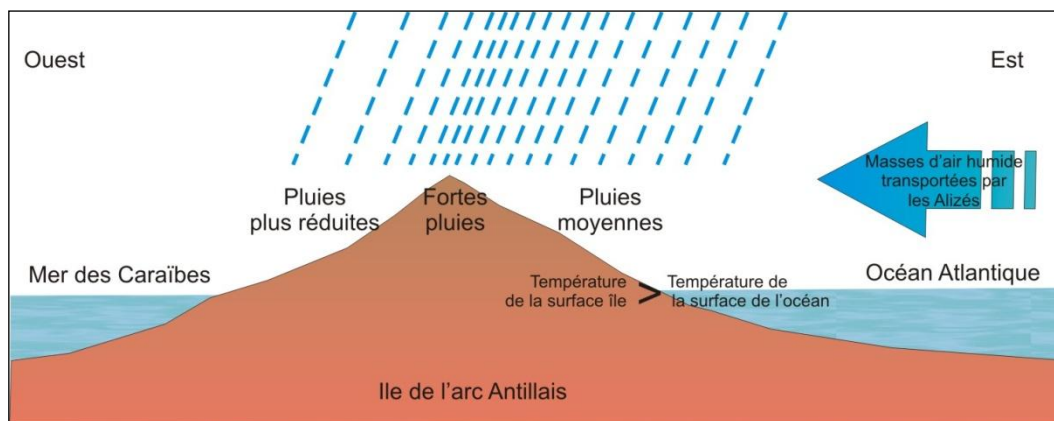


Figure 3 : Formation de la pluie sur les reliefs des Petites Antilles : effet de Fœhn

L'effet du relief sur la répartition des précipitations est prépondérant sur les îles volcaniques au relief contrasté : les plus importants volumes de précipitation sont observés en altitude (plus de 4 500 mm/an au sommet de la Montagne Pelée) et sur la côte au vent (de l'ordre de 2 500 mm/an) alors que les cumuls pluviométrique ne dépassent pas 1 500 mm/an sur le sud de la cote sous le vent.

On distingue deux saisons principales : la saison des pluies ou Hivernage et la saison sèche ou Carême. Les épisodes de fortes pluies sont plus nombreux pendant la saison des pluies qui représente 2/3 des précipitations annuelles. Ils sont en général liés au passage d'ondes tropicales, de dépressions ou d'ouragans, mais ils peuvent également être engendrés par des cellules convectives très localisées et très actives.

Hydrologie :

La variabilité et l'intensité des précipitations impliquent des régimes hydrologiques particuliers pour les cours d'eau : ils peuvent faire l'objet d'importantes et brutales variations de débits.

Le risque de crue est donc un risque majeur pour la pratique du canyon dans les Petites Antilles.



Photo : BRGM

Figure 4 : Rivière des Pères en crue (a) et hors crue (b)

Les cours d'eau les plus sensibles sont ceux dont le bassin d'alimentation sont les plus grands et s'étendent sur les reliefs les plus élevés. En période d'hivernage le risque est encore renforcé.

En période de carême, des orages ponctuels ou des dépressions s'étalant sur plusieurs jours peuvent également provoquer d'importantes crues.

Consulter la météo avant chaque sortie est important et contrôler régulièrement l'évolution du niveau de l'eau dans le canyon peut être utile.

Compte rendu journalier

Rapport d'activité journalier du mercredi 12 mai

1^{er} contact à 10h le matin au parking du stade de grand rivière. Briefing et explication du déroulement du stage sous les carbets. Répartition des stagiaires en 2 groupes, et des encadrants en 2 équipes. Repas puis départ navette pour Fond Lottière.

- 13h les deux groupes avec leur encadrement respectif s'engagent à 20mn d'intervalle pour des exercices basiques et contrôle de connaissance des nœuds et de mise en place de technique de progression autonome de base (descendeur huit, $\frac{1}{2}$ cabestan, nœud de blocage, remontée sur corde, passage de nœud à la descente (groupe 1), main courante rappelable (groupe2), mouflage (groupe 1)).
- équipement de deux fractionnés (hors programme initiateur) pour les 2 groupes



Retour interminable au lodge suite à une déviation. Apéro offert par Ekokai.

Débriefing au repas (aucun problème de sécurité rédhibitoire) ; à retenir :

- Méthodologie (chronologie)
- Mousqueton primaire
- Longe courte suffisamment courte pour permettre des départs de rappel en toute sécurité lors d'une descente auto-assurée
- Se mettre en tension sur ses longues
- Se mettre en tension sur son descendeur avant de se délonger

Après le repas, présentation (Thierry) de la géologie, différentes roches, faune et flore. Puis (Guillaume) différentes fédérations, historique, différents points de vue.

Rapport d'activité journalier du jeudi 13 mai

- Départ du Lodge vers 8 h après prise de contact météo. Rendez vous parking falaise à 9 h. Prise de décision des véhicules pour les navettes.
- 9 h 45, départ de la marche d'approche. 20 mn après on atteint le début du canyon (Ravine de la Savane Dury).
- Tout le monde s'équipe. Briefing sur les baudriers, installation des mains courantes... 45 mn de conseils pédagogiques et questions diverses.
- Groupe 1 : 2 stagiaires et 2 moniteurs prennent le départ.
- Pas de commentaires sur les rappels par contre gros travail sur les poses de mains courantes rappelables, sur la mise en sécurité des participants en tête de rappel et dans les vasques. Un stagiaire simule un blocage pour essai de débrayage complet.



- Pour le groupe 2, 3 stagiaires et 1 moniteurs même travail sur les mains courantes, avec mise en sécurité grâce à la poignée lors du passage d'une déviation montée sur sangle. Passage de nœuds à la descente dans cascade arrosée.
 - Le groupe 1 sort tôt, la récupération des voitures est faite lors de la sortie du groupe 2.
 - Petite restauration rapide avant le retour vers le Lodge.
 - Rinçage du matériel et lavage des hommes.
 - Bonne lolo en attendant l'intervention des mono sur la réglementation et l'administration des canyons.
- Ceci étant dit, on passe à table.
 - Avant d'aller enfin retrouver son lit, nouvelle intervention sur la physio, l'alimentation,.....
 - Vers 10 h tout le monde est couché.

Idée pour améliorer l'exercice : mettre un repère visuel sur les encadrants pour bien différencier le moment où ils sont encadrants du moment où ils sont cobayes (brassard...)

Rapport du bilan journalier du vendredi 14 mai

Matin :

- Tigrou est out pour raison professionnelle.
- La météo est défavorable, le canyon envisagé (Céron) est abandonné au profit de Bas Mitan.
- Deuxième rappel : rdv avec les gendarmes pour démonstration d'hélicoptère.



- Techniques simples d'exploration et de franchissement de toboggans : auto moulinette, amarrage humain

Après midi :

- Où l'on retrouve Tigrou qui en a pris pour 15 ans à vivre sous les carbets. Justement pique nique sous les carbets de saut gendarme.
- Mise en place de rappel guidé avec mouflage à l'italienne et en $\frac{1}{2}$ cabestan.

Soirée avec Eva la brune :

- Repas avec la sus nommée, météorologue de profession
- Exposé sur la climatologie
- Dodo, bien commencé par certains

Rapport du bilan journalier du samedi 15 mai

Journée pédago avec de vrais débutants

Rendez vous à 9 h au parking de la falaise pour une sortie à la Savane Dury.

Présentation des participants sous la pluie mais la météo prévoit un temps clément avec de faibles pluies.

Premier groupe : 7 débutants, 4 adultes et 3 ados et 2 encadrants. La marche d'approche débute à 10 h. Une demi-heure plus tard tout le monde se retrouve au début du canyon pour une démo du matériel et des méthodes d'équipement. Une personne ne sachant pas nager, un kit boule contenant un bidon étanche vide lui sera d'une grande utilité.

Deuxième groupe : 5 débutants et un encadrant. Démo des baudriers au parking, et début de la marche à 10 h 30.

La démo des méthodes d'équipement se fait au début du canyon, les pieds dans l'eau.

Les descentes s'effectuent relativement bien, tout le monde est assez stressé pour le premier rappel. Ensuite tout est rentré dans l'ordre. Un des jeunes du groupe 2 est très vite vidé : On ne le quitte pas d'une semelle.

La pose déjeuner se fait à la rivière. Le stress creuse les estomacs.

Le groupe 2 arrive au parking 1 h 30 après le premier malgré un nombre de participants plus faible ?

Un débriefing général permet de constater que tous les participants semblent enchantés par leur journée malgré la fatigue due aux efforts successifs, au froid et au stress.

Retour au Lodge vers 18 h 15 pour lavage du matériel, sous la pluie !!!



Vers 19 h débriefing général des grands chefs sur les prestations des 4 apprentis initiateurs. Ca a chauffé !!! Un carton rouge a été signalé, avec option de rattrape pour bonne conduite tout au long du stage. Pour refroidir le tout, la bière fut de rigueur.



La journée se termine par un super couscous bien arrosé suivi d'un exposé de Cyril sur la géologie présente dans l'arc antillais. Malheureusement la fatigue accumulée durant les derniers jours entame sérieusement l'attention des participants.

Rapport d'activité journalier du dimanche 16 mai

« ce fut un vrai plaisir de partager ces moments avec vous » dixit Marc .
Voilà une formule qui résume ce stage.

Aujourd'hui, pluie continue toute la matinée. Nonobstant, nous partons pour une première sur la rivière bleue :

- Cascade de 10m avec amarrage naturel (bloc coincé)
- Cascade arrosée de 12m sur spit mis par tamponnoir doublé par amarrage naturel. Finalement le rappel ne se fait pas dans la chute d'eau mais derrière. Plus impressionnant que dangereux.
- Exercices de flotting et stop en contre courant derrière rochers.
- Moins d'eau que prévu pour les exercices aquatiques
- Retour au lodge, douche, et récupération des affaires.
- Repas de clôture à la cabane des pêcheurs, au carbet, dit chez les « péch »
Lorraine/Ti'Punch/Rhum vieux/lorraine/ti'punch/rhum vieux/lor...



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

COMMISSION CANYON

ECOLE FRANCAISE DE DESCENTE DE CANYON

28 rue Delandine 69002 LYON - Tel : 04 72 56 09 63 / Fax : 04 78 42 15 98

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et de l'Environnement

FICHE N°6

Stage n°103-10

BUDGET DEFINITIF

RECETTES		DEPENSES	
NATURE DE L'OPERATION	MONTANT	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT
Apport stagiaires (Tarif fédéral) (Nbre stagiaires x Nbre jours x Prix/jour**) (4*5*75 €)	1500 €		
Apport extérieur		Hébergement/Restauration	1436 €
Subvention		Frais d'organisation	0 €
Subvention		Achat de matériel	
Vente de produit		Location matériel	
		Frais de route des cadres	0 €
		Frais d'autoroute des cadres	
		Frais d'usure du matériel cadres	
Aide EFC (Module 3 uniquement) Organisation module d'encadrement (Nbre stagiaires x 10 €*) (..... x x 10 €)		Frais de route pendant le stage	0 €
		Frais de rapport de stage	0 €
		Frais pédagogique (assurance)	64 €
TOTAL	1500 €	TOTAL	1500 €

** le tarif fédéral journalier ne doit pas excéder 60 € (sauf dérogation exceptionnelle)

NOTA : Pour les formations continues, le tarif journalier est de 120 €. **Même dans ce cas, le budget doit être réalisé avec les bases du tarif fédéral.** Les recettes supplémentaires liées aux formations continues ne doivent pas apparaître.

* Aide EFC module d'encadrement 5 €/ stagiaire / jour, soit 10 € pour l'ensemble du module :

Le Module 3 nécessite un renforcement des équipes d'encadrement. Ainsi cette aide sert à couvrir les frais supplémentaires engendré.

Les stages qui bénéficieront d'un cadre technique ne sont pas sujets à cette aide.



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

COMMISSION CANYON

ECOLE FRANCAISE DE DESCENTE DE CANYON

28 rue Delandine 69002 LYON - Tel : 04 72 56 09 63 / Fax : 04 78 42 15 98

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et de l'Environnement

FICHE N°3

LISTING CADRES

Stage n°103-10

NOM PRENOM	FEDERATION	COORDONNEES POUR LES NON FFS	TEL	DIPLOME
1 Plisson Guillaume	FFME	17 lot filao quartier lavison 97228 sainte luce	0696 01 51 82 guillaume.plisson@matnik.net	Moniteur
2 Boureau Marc	FFS	25 rue des pavillons 91410 Authon la plaine	0164955943 marc.boureau@free.fr	Instructeur DN EFC
3 Mongès Thierry	FFS	45 lot de la rose des vents 97230 St Marie	0596762781 thiethie-manon@wanadoo.fr	Instructeur stagiaire



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

COMMISSION CANYON

ECOLE FRANCAISE DE DESCENTE DE CANYON

28 rue Delandine 69002 LYON - Tel : 04 72 56 09 63 / Fax : 04 78 42 15 98

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et de l'Environnement

FICHE N°4

Stage n°103-10

LISTING STAGIAIRES

- Renvoyer cette fiche si la liste est différente de celle envoyée par le secrétariat stage.

NOM PRENOM	FEDERATION	COORDONNEES POUR LES NON FFS	TEL	VALIDATION	
				OUI	NON
1 Girot Maxime	FFME	Appt 12, Bat C, Terrasses de Micolo 97222 Case Pilote girmaxime@hotmail.com	06 96 03 04 08	X	
2 Fillol Alain	FFME	13C petit macabout 97280 VAUCLIN alain_fillol@mediaserv.net	0596 742072 0696 864638	X	
3 Gall Philippe	FFME	23C, rue des Palétuviers, 97228 Sainte Luce philippe.gall@ac-martinique.fr	0696 20 63 76	X	
4 Fornet Marcel	FFS	Quartier la Haut 97215 RIVIERE SALEE mfornet@free.fr	0596677317		X

Pour Fornet Marcel, Validation des tests technique.



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

COMMISSION CANYON

ECOLE FRANCAISE DE DESCENTE DE CANYON

28 rue Delandine 69002 LYON - Tel : 04 72 56 09 63 / Fax : 04 78 42 15 98

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et de l'Environnement

EMPLOI DU TEMPS

FICHE N°5
Stage n° I03-10
Date du stage : 12 au 16 mai 2010
Région : Martinique

	MATIN	APRES-MIDI	SOIREE
01er JOUR 12-05-2010	10 h accueil stagiaires - Présentation du stage - Objectifs - Météo/rapport	12 h Ravine de Font Lotière M1 –U1 et U3.	20 h 30 bilan de la journée Diaporama canyons aux Antilles + rapport stage
02^{ème} JOUR 13-05-2010	8 h 2 groupes en reco péda M3 U1 et U2 (ravine de la Savane Dury)		20 h 30 bilan de la journée, présentation FFS, FFME, CCI, réglementation, EPI
03^{ème} JOUR 14-05-2010	8 h 2 groupes en canyon (Rivière Mitan Inf, pour un exercice d'hélicoptage Assistance victime M2-U2 et Saut du Gendarme pour la technique) M1 –U1 et U3.		20 h30 bilan de la journée Péda M1 –U1/2 et U3. + rapport stage + intervenante Météo France.
04^{ème} JOUR 15-05-2010	8 h 2 groupes en péda (ravine de la Savane Dury) M3 U1/2 et U4 et 5		20 h bilan de la journée Péda M1 –U1/2 et U3. + rapport stage + intervenant Géol de l'Institut Physique du Globe.
05^{ème} JOUR 16-05-2010	9 h Ravine Bleu en première et eau vive M1 U2 et environnement M2 U1		12 h bilan de la journée et du stage

Ravine Fond Lottière

Secteur : Montagne Pelée, Grand'Rivière.

Carte I. G. N. : 1/25000, 4501 MT.

Départ : X : 695.960, Y : 1643.590, Z : 210 m

Arrivée : X : 696.260, Y : 1643.620, Z : 80 m

Dénivellation : 130 m

Développement : 550 m

Temps Canyon : 2 h

Marche d'approche : $\frac{1}{4}$ h

Marche retour : $\frac{1}{2}$ h

Navette : 3.5 km

Accès :

Amont : Dans Grand'Rivière monter vers Malakoff (après l'église), se garer peu avant la fin de la route, sans gêner la circulation. Suivre la trace qui prolonge la route et arrive rapidement à un petit col. Descendre le pré en face, et aller sur gauche. Repérer une trace qui descend vers la droite jusqu'à une main courante. Un rappel (20 m) permet de rejoindre la ravine en haut de la première cascade.

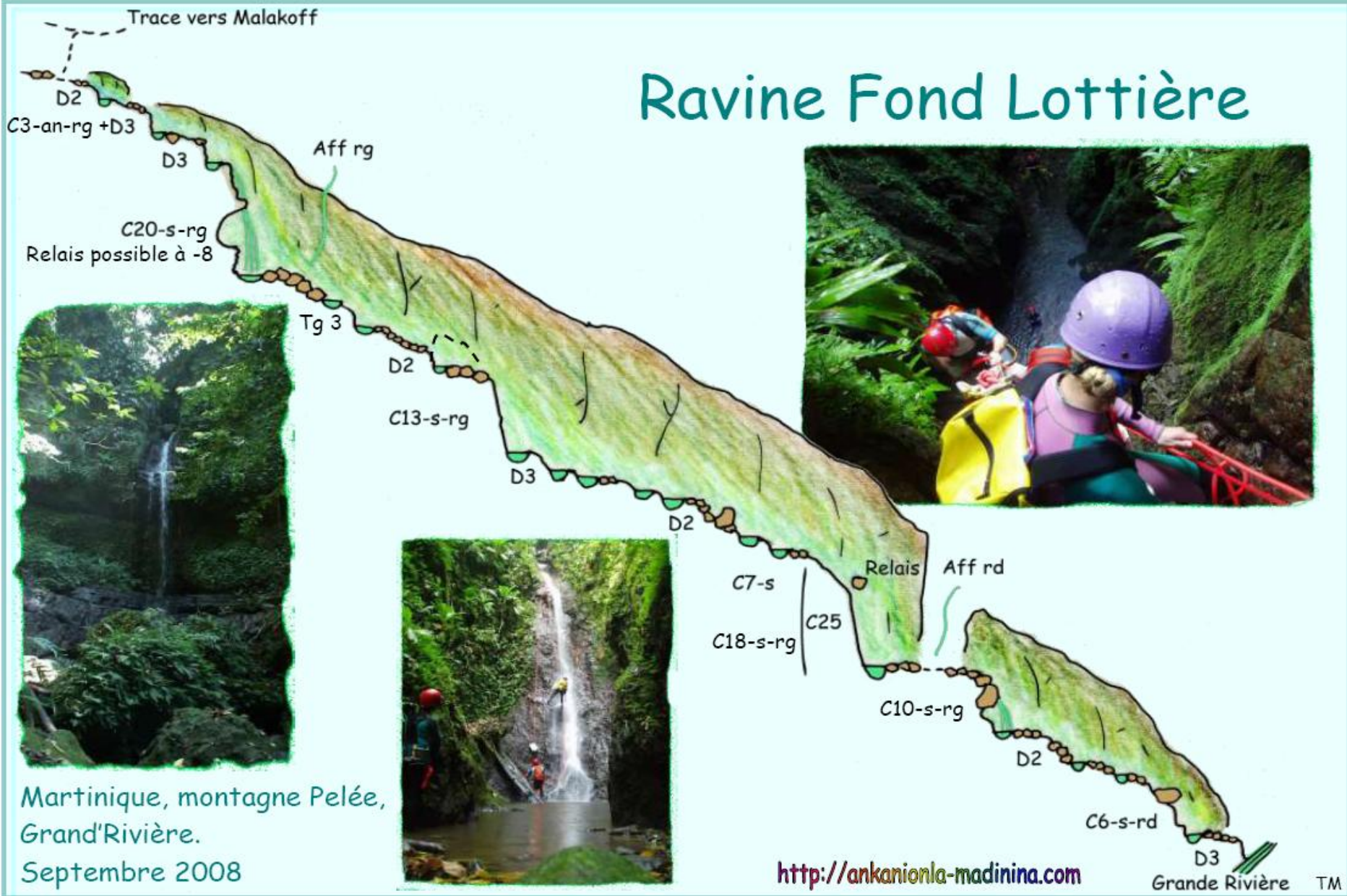
Aval : A Grand'Rivière, prendre la route à gauche au niveau du stade, juste avant le pont. Se garer à l'aire de pique-nique.

Observations : Ravine courte mais dans un cadre tropical typique. Une fois dans la Grande Rivière, la descendre jusqu'à l'aire de pique-nique. Des vasques à l'eau claire agrémentent cette dernière partie.

Equipement : 2 cordes de 30 m, 7 rappels.

Mise à jour : Mars 2010

Ravine Fond Lottière



Martinique, montagne Pelée,
Grand'Rivière.
Septembre 2008

<http://ankanionla-madinina.com>

Grande Rivière TM

Ravine de la Savane Dury (Gorges de la Falaise)

Secteur : Montagne Pelée, Démare.

Carte I. G. N. : 1/25000, 4501 MT.

Départ : X : 700.460, Y : 1639.020, Z : 500 m

Arrivée : X : 701.070, Y : 1639.300, Z : 360 m

Dénivellation : 140 m

Développement : 1000 m

Temps Canyon : 1 h $\frac{1}{2}$

Marche d'approche : 15 min

Marche retour : 15 min

Navette : 12 km

Accès :

Amont : De Démare, prendre la route de la savane Dury et la suivre jusqu'à son terminus. Continuer à pied la piste et prendre rapidement une trace à gauche (très peu marquée) qui longe un tuyau de captage. Traverser une première petite ravine et continuer la trace qui descend dans la ravine.

Aval : Parking des gorges de la Falaise (se garer au fond pour ne pas gêner).

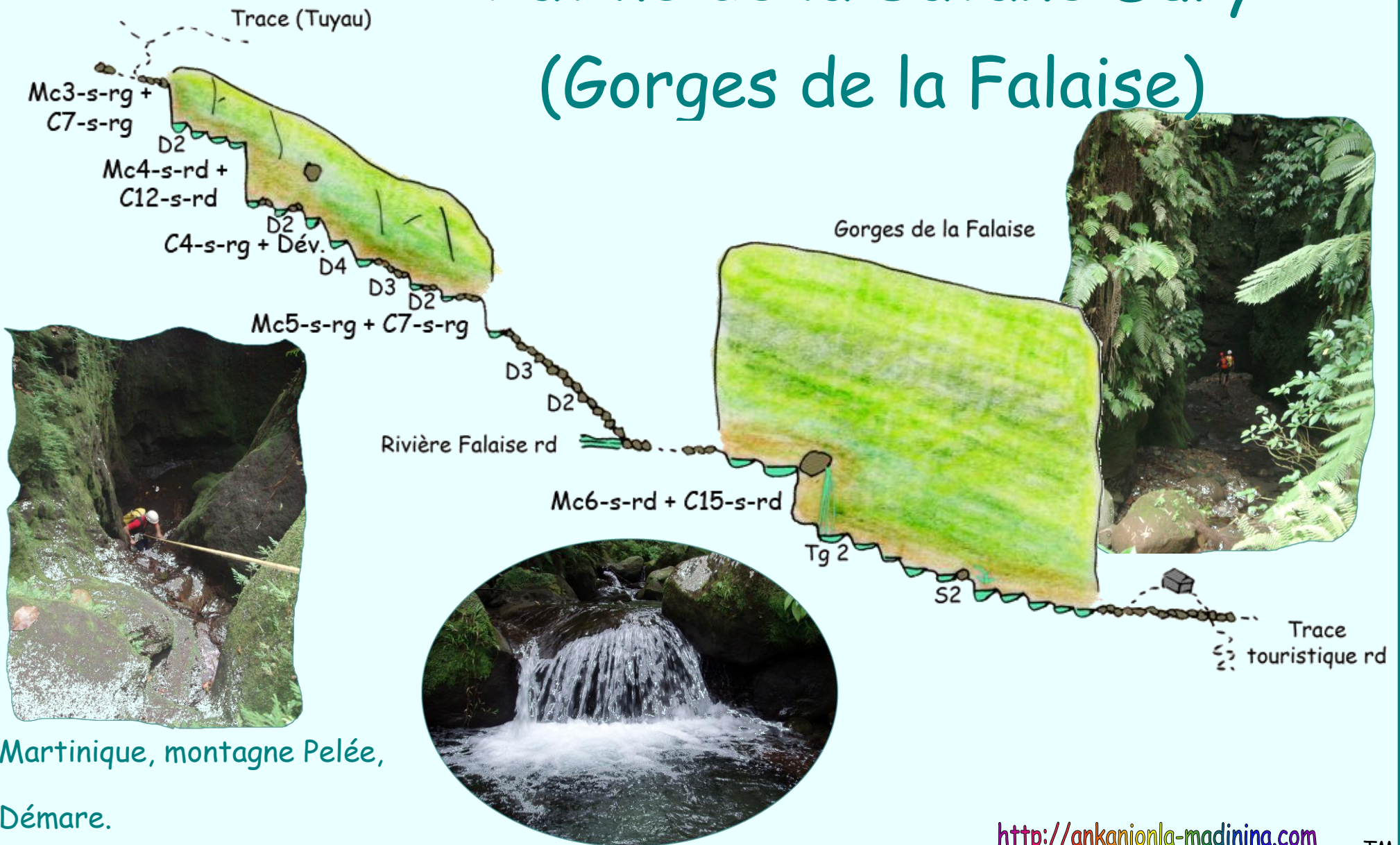
Observations : Une petite ravine encaissée dans la première partie, on y trouve quelques déchets plastiques et de nombreux troncs depuis le cyclone Dean. La deuxième partie est courte mais superbe avec le passage dans les gorges de la Falaise.

Il est nécessaire de téléphoner au propriétaire des Gorges de la Falaise avant la sortie pour le prévenir de notre passage. Il est important que les canyonistes maintiennent de bonnes relations avec le propriétaire des lieux. Tél. : 0696228871 ou 0696834830

Equipement : 2 cordes de 20 m, 5 rappels.

Mise à jour : Avril 2010

Ravine de la Savane Dury (Gorges de la Falaise)



Martinique, montagne Pelée,

Démare.

Rivière Mitan (inf.)

Secteur : Pitons du Carbet, Morne Piquet

Carte I. G. N. : 1/25000, 4501 MT.

Départ : X : 701.270, Y : 1627.470, Z : 420 m

Arrivée : X : 700.990, Y : 1627.580, Z : 350 m

Dénivellation : 70 m

Développement : 500 m

Temps Canyon : 1 h $\frac{1}{2}$

Marche d'approche: 25 min

Marche retour : 20 min

Navette : 3 km

Accès :

Amont : Depuis Le Morne Vert, prendre la route forestière de Caplet (source Attila) jusqu'à l'aire de pique-nique du Morne Modeste. Suivre la trace de Fonds Saint Denis sur quelques mètres et tourner à gauche en direction de la source Attila. Peu avant celle-ci, une trace suit la rivière en rive gauche et la traverse deux fois (gués). Elle serpente (en rive gauche) avant de rejoindre la rivière (laisser une trace à gauche). Suivre le captage, traverser deux petites ravines et descendre par la troisième qui est bien marquée (désescalade ou petit rappel). On rejoint rapidement le premier rappel par un sentier rive droite.

Aval : Laisser la voiture pour la navette sur la route allant au lieu dit Beauvallon (après le pont sur la ravine l'Abbé). Cinq minutes après le dernier rappel repérer un petit affluent rive gauche. Le remonter et prendre la trace à droite qui permet de rejoindre un petit col (passer deux barrières et suivre la trace principale). Descendre alors jusqu'à la route.

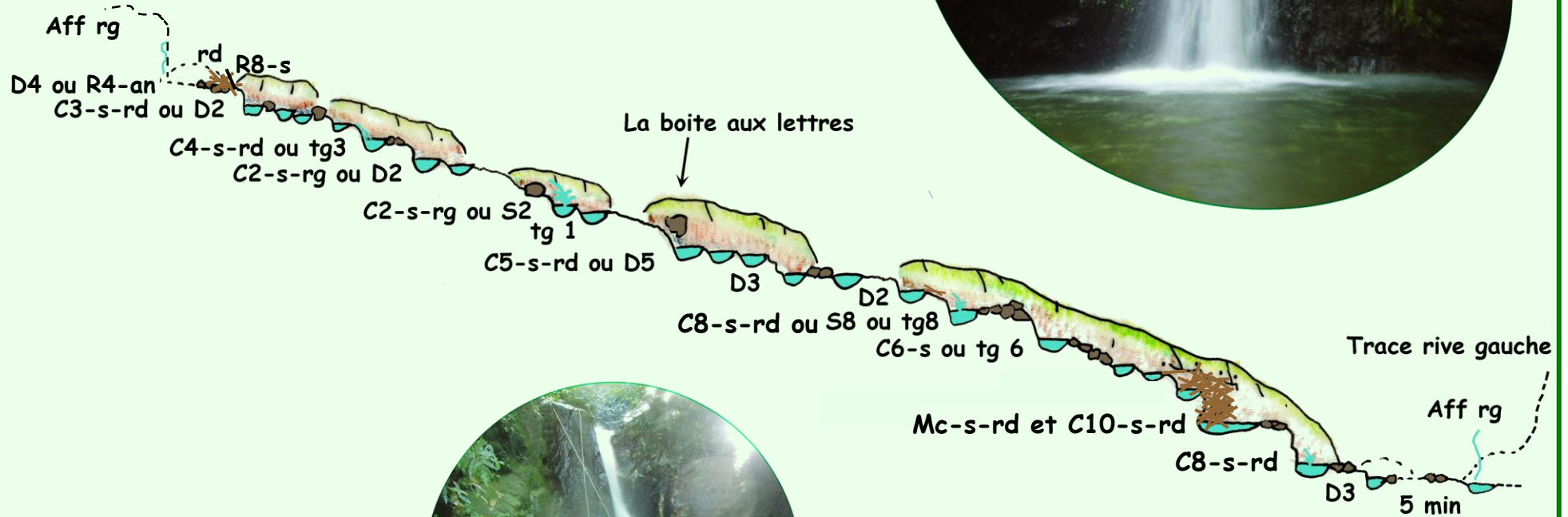
Observations : Une petite rivière d'initiation sympathique.

Equipement : 1 corde de 30 m, 11 rappels possibles.

Mise à jour : Mars 2010

Rivière Mitan (inf.)

Trace vers Morne Modeste



Martinique, Pitons du Carbet,
Le Morne Vert.

Saut Gendarme (rivière Sèche)

Secteur : Pitons du Carbet, plateau Boucher.

Carte I. G. N. : 1/25000, 4501 MT.

Départ : X : 704.520, Y : 1628.490, Z : 650 m

Arrivée : X : 704.020, Y : 1628.750, Z : 530 m

Dénivellation : 120 m

Développement : 900 m

Temps Canyon : 1 h $\frac{1}{2}$

Marche d'approche: 2 min

Marche retour : 2 min

Navette : 2 km

Accès :

Amont : En venant du parking du Saut Gendarme, s'arrêter peu après un petit pont (environ 500 m avant le plateau Boucher). De là une trace mène très rapidement à une ravine qui rejoint la rivière Sèche (rappel de 7 m).

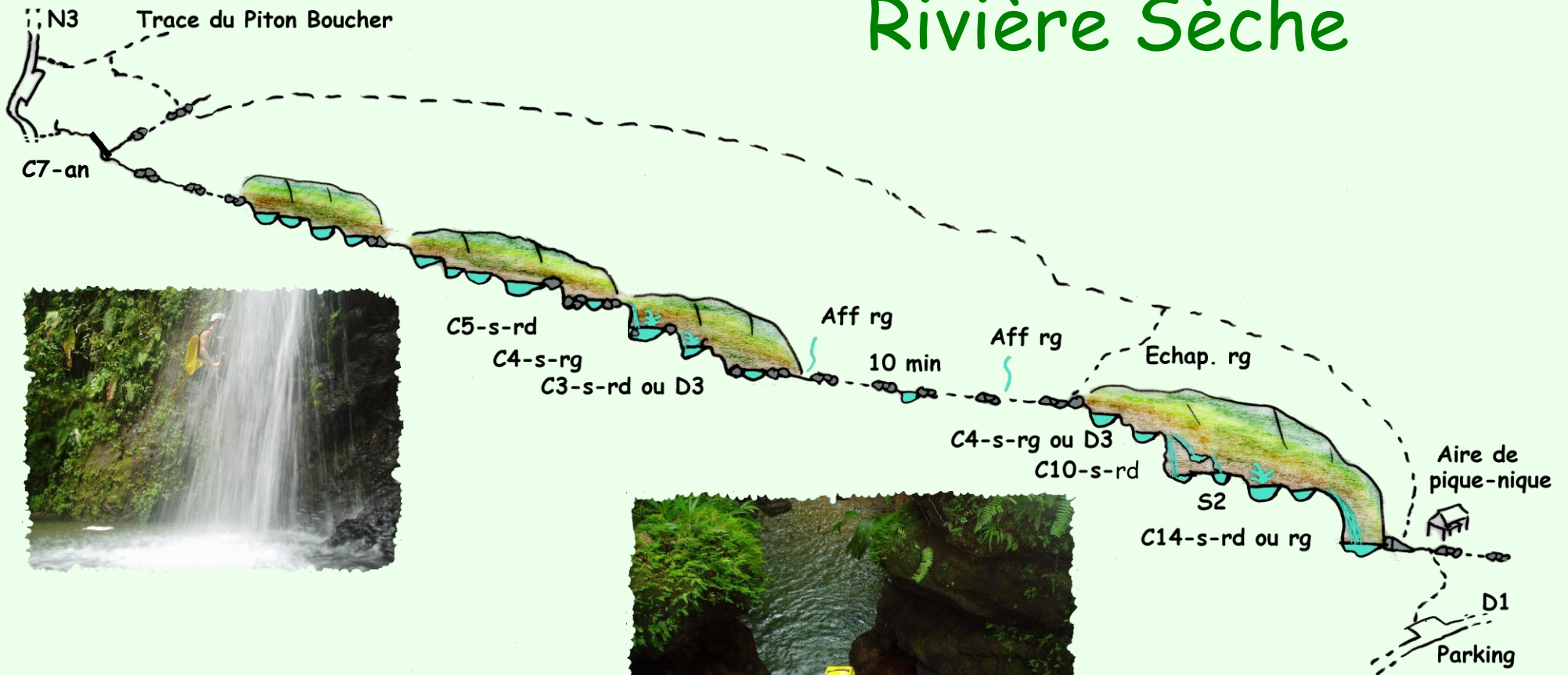
Aval : Suivre le sentier touristique jusqu'au parking du Saut Gendarme.

Observations : Jolie ravine d'initiation, la plus facile en Martinique. Des traces sur les berges permettent d'éviter les dix minutes de marche dans le lit de la rivière. On peut faire un deuxième « tour de manège » ou simplement l'enchaînement final en remontant par une trace en rive gauche de la dernière cascade.

Equipement : 2 cordes de 20 m, 7 rappels.

Mise à jour : Mars 2010

Saut Gendarme Rivière Sèche



Martinique, Pitons du Carbet,
Plateau Boucher.

Rivière Bleue Inf.

Secteur : Piton Mitan, Fonds Saint-Denis.

Carte I. G. N. : 1/25000, 4501 MT.

Départ : X : 701.890, Y : 1629.570, Z : 310 m

Arrivée : X : 701.590, Y : 1629.610, Z : 260 m

Dénivellation : 50 m

Développement : 500 m

Temps Canyon : 1 h

Marche d'approche : 5 min

Marche retour : 5 min

Navette : 0 km

Accès :

Amont : A la sortie de Fonds St-Denis, en venant de St-Pierre, se garer au départ de la trace du Morne Modeste. Continuer la route à pied jusqu'au premier pont et descendre dans la rivière.

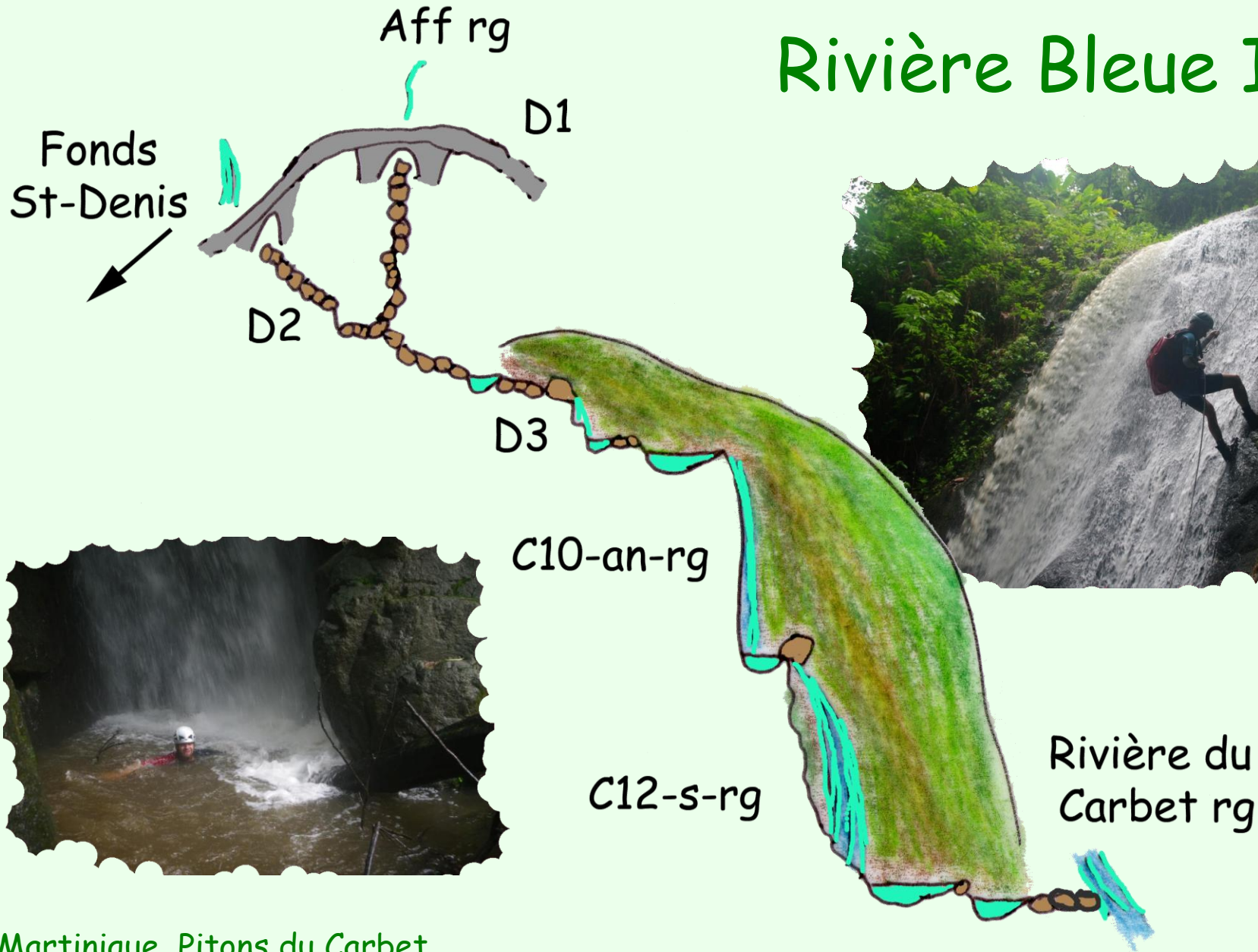
Aval : Descendre la rivière du Carbet jusqu'au pont de la trace du Morne Modeste et remonter par cette trace en rive droite jusqu'à la voiture.

Observations : Petite ravine avec deux beaux rappels.

Equipement : 2 cordes de 20 m, 2 rappels.

Mise à jour : Mai 2010

Rivière Bleue Inf.



Martinique, Pitons du Carbet,

Piton Mitan, Fonds Saint-Denis

CANYONISME

NORMES DE CLASSEMENT

TECHNIQUE

Adopté en comité directeur le : 24 septembre 2005

Sommaire

1 OBJET DE CETTE NORME :	2 2
REFERENCES REGLEMENTAIRES :	2 3
DEFINITIONS :	2 4
CLASSEMENT DES ESPACES ET ITINERAIRES :	2
4.1 TERRAIN D'AVEVENTURE	2
4.2 SPORTIF	3
5 QUALIFICATION DE L'INTERET DES ESPACES ET ITINERAIRES :	3 6
SYSTEME DE COTATIONS EN CANYONISME :	3 7
LES TOPOS GUIDE :	7 8
DOCUMENTS DE REFERENCE (DISPONIBLES A LA FFME, WWW.FFME.FR) :	7
8.1 LES CONVENTIONS D'USAGE :	7
8.2 TEXTES FEDERAUX DE REFERENCE :	7
8.3 OUVRAGES DE REFERENCE :	7

Document réalisé par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), avec la Fédération française de spéléologie (FFS) et en concertation avec le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC), le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC) et la Fédération des clubs alpins français (FCAF).

Normes de classement technique des espaces et itinéraires de CANYONISME

1 Objet de cette norme :

Cette norme définit les caractéristiques des espaces et itinéraires de pratique de canyonisme.

2 Références réglementaires :

Article 17 de la loi sur le sport du 16 juillet 1984 modifiée 2000.

3 Définitions :

Canyonisme : Le canyonisme est un sport de pleine nature qui se pratique dans un environnement spécifique. Il consiste à descendre un thalweg pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, gorges (plus ou moins étroits, profonds); avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des biefs, des parties sub-verticales.

Il exige une progression et des franchissements par : la marche, la nage, les sauts, les glissades, la désescalade, la descente en rappel et autres techniques d'évolution sur corde. Cette discipline impose de posséder un matériel et une technique spécifiques liés à la variabilité du milieu naturel.

Itinéraire : En canyonisme, un itinéraire correspond au parcours du canyon lui-même.

Espace : Zone ou secteur géographique regroupant plusieurs itinéraires.

4 Classement des espaces et itinéraires :

NB : ces normes de classement font référence aux normes fédérales d'équipement.

4.1 terrain d'aventure

- canyon ou ensemble de canyons pouvant être de toutes difficultés, dont tout ou partie de l'équipement n'est pas conforme aux normes fédérales d'équipement et/ou non entretenu.

Au sein de la classification terrain d'aventure, nous trouvons :

- des canyons non équipés ou partiellement équipés
- des canyons équipés non conformément aux normes fédérales ou non entretenus.

Il est souhaitable que les canyons classés en terrain d'aventure restent le plus « nature » possible: les traces d'équipement doivent rester discrètes. Nous veillerons donc à limiter l'équipement à demeure au strict minimum indispensable et laisser une large place à l'utilisation d'ancrages naturels (arbres, blocs coincés, becquets rocheux, lunules, ... etc). Pour les canyons en terrain d'aventure équipés, nous veillerons, autant que possible, à ce qu'ils évoluent vers la classification « sportif » (voir ci-dessous).

N.B. L'activité de canyonisme se pratique couramment dans les itinéraires classés terrain d'aventure.

4.2 sportif

- canyon ou ensemble de canyons pouvant être de toutes difficultés, équipé et entretenu conformément aux normes fédérales d'équipement.

N.B. Dans un plan d'équipement, afin de respecter toutes les formes de pratique, la présence des deux types d'itinéraires (terrain d'aventure et sportif) sera, autant que possible, recherchée.

5 Qualification de l'intérêt des espaces et itinéraires :

- **local** : intérêt limité *. Itinéraire s'adressant davantage à un public local.
- **régional** : intérêt important **. Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire important pour la pratique régionale.
- **national** : intérêt très important : *** Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire important pour la pratique nationale. La plupart des critères ci-dessous sont présents.
- **international** : intérêt remarquable : **** Il s'agit d'un espace ou d'un itinéraire très important pour la communauté des canyonistes avec une « aura » internationale. Les critères ci-dessous sont généralement bien présents.

Mention pédagogique : De façon complémentaire, chacune de ces catégories de qualification (de local à international) pourra être précisée du vocable **pédagogique** s'il s'agit d'un itinéraire particulièrement adapté à la découverte de l'activité et/ou à la formation. C'est un itinéraire classé sportif. L'accès et le retour sont aisés et balisés.

Les critères de qualification de l'intérêt des espaces et itinéraires en canyon sont :

- le nombre et la densité des canyons (itinéraires) dans un même secteur (espace)la notoriété l'esthétisme du cadre naturel. l'intérêt technique et sportif. l'intérêt ludique (glissades, sauts, ensoleillement ...).
- l'aménagement des conditions d'accès et retour (parking, balisage, signalétique).

Au sein d'un même espace, une précision sur chacun des itinéraires (en fonction des cinq derniers critères ci-dessus) pourra être apportée et visible dans le topo guide.

6 Système de cotations en canyonisme :

La cotation vaut pour un débit moyen ou ordinaire, en période habituelle de pratique, donc à niveau relativement bas, sans être forcément à l'étiage. Elle est calibrée pour un groupe de 5 personnes, en situation de découverte du canyon (à vue) et dont le niveau de pratique est en adéquation avec le niveau technique du canyon.

Elle s'entend pour une pratique habituelle et raisonnée, dans un souci de sécurité et d'efficacité des déplacements (une recherche personnelle d'augmentation de difficulté ne rajoutera rien à la cotation initiale).

Les canyons sont cotés de la manière suivante :

La lettre v suivie d'1 chiffre arabe de 1 à 7 (l'échelle restant ouverte vers le haut) pour la difficulté dans le caractère vertical.

La lettre a suivie d'1 chiffre arabe de 1 à 7 (l'échelle restant ouverte vers le haut) pour la difficulté dans le caractère aquatique.

- 1 chiffre romain pour l'engagement et l'envergure : de I à VI (l'échelle restant ouverte vers le haut).

Nous avons donc, par exemple des canyons cotés v2 a3 III, ou v5 a6 V, ou v4 a5 III ... (par simplification, nous pourrions ensuite omettre les lettres et nous contenter d'utiliser les 2 chiffres arabes et le chiffre romain : 2.3.III, 5.6.V ou 4.5.III ...)

Un seul des critères suivants, par colonne, détermine l'appartenance à une catégorie de difficulté. Sur un itinéraire, le fait d'éviter un obstacle ou d'aménager une technique spécifique (rappel guidé ...) peut entraîner une cotation inférieure. Les sauts sont, d'une manière générale, considérés comme facultatifs.

TABLEAU DES DIFFICULTÉS :

DIFFICULTÉ	V : Caractère Vertical	a : Caractère Aquatique
1 Très Facile	Pas de rappel, corde normalement inutile pour la progression. Pas de passage d'escalade/désescalade.	Absence d'eau ou marche en eau calme. Nage facultative.
2 Facile	Présence de rappel(s) d'accès et d'exécution facile, inf. ou égal à 10 m. Passage d'escalade/désescalade facile et peu exposé.	Nage ne dépassant pas 10 m de longueur en eau calme. Saut d'exécution simple inf. à 3 m. Toboggan court ou à faible pente.
3 Peu Difficile	Verticales à faible débit. Réception en vasque avec nage en eau calme. Présence de rappels d'accès et d'exécution simple, inf. ou égal à 30 m, séparés, au minimum, par des paliers permettant le regroupement. Pose de main courante simple. « Marche » technique qui nécessite une attention particulière (pose des appuis précis) et une recherche d'itinéraire sur terrain pouvant être glissant ou instable ou accidenté ou encombré ou dans l'eau. Passages d'escalade/désescalade (jusqu'au 3c), peu exposés, pouvant nécessiter l'usage d'une corde.	Nage ne dépassant pas 30 m en eau calme. Progression en courant faible. Saut d'exécution simple de 3 à 5 m. Toboggan long ou à pente moyenne.
4 Assez Difficile	Verticales de débit faible à moyen pouvant commencer à poser des problèmes de déséquilibre ou de blocage. Rappel (s) d'accès difficile et/ou rappel(s) sup. à 30 m. Enchaînement de rappels en paroi avec relais confortables. Gestion des frottements nécessaire. Pose de main courante délicate, rappel ou bas du rappel non visible du départ, réception en vasque avec mouvements d'eau. Passages d'escalade / désescalade jusqu'au 4c ou A0, exposés et/ou nécessitant l'usage des techniques d'assurage et de progression.	Immersion prolongée entraînant une perte calorifique assez importante. Courant moyen. Saut d'exécution simple de 5 à 8 m. Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception inf. à 5 m. Siphon large de moins d'1m de longueur et/ou profondeur. Grand toboggan ou à forte pente.

<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Difficile</p>	<p>Verticales de débit moyen à fort, franchissement difficile nécessitant une gestion de la trajectoire et/ou de l'équilibre, Enchaînement de rappels en paroi avec relais aériens, Franchissement de vasque durant la descente. Support glissant ou présence d'obstacle. Désinstallation de la corde difficile (en position de nage ...). Passages d'escalade / désescalade exposés, jusqu'au 5c ou A1.</p>	<p>Immersion prolongée en eau froide entraînant une perte calorifique importante. Progression en courant assez fort, pouvant perturber les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant. Difficultés obligatoires liées à des phénomènes d'eau vive ponctuels (tourbillons, rappels, drossages ...) pouvant entraîner un blocage ponctuel du canyoniste. Saut d'exécution simple de 8 à 10 m. Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de 5 à 8 m. Siphon large et jusqu'à 2 m de longueur et/ou profondeur.</p>
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Très Difficile Exposé</p>	<p>Verticales de débit fort à très fort. Cascade consistante. Franchissement très difficile, nécessitant la gestion efficace de la trajectoire et/ou de l'équilibre. Installation de relais difficile : mise en place délicate d'amarrage naturel (bloc coincé, ...). Accès au départ du rappel difficile (installation de main courante très délicate ...). Passage d'escalade / désescalade exposé, jusqu'au 6a ou A2. Support très glissant ou instable. Vasque d'arrivée fortement émulsionnée.</p>	<p>Progression en courant fort rendant les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant difficiles à exécuter. Mouvements d'eau bien marqués (drossages, contre courant, rappels, vagues, tourbillons ...) pouvant entraîner un blocage assez prolongé du canyoniste. Saut d'exécution simple de 10 à 14 m Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de 8 à 10 m. Siphon large jusqu'à 3 m de profondeur et/ou de longueur. Siphon technique jusqu'à 1 m maxi avec courant éventuel ou cheminement.</p>
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Extrêmement Difficile Très Exposé</p>	<p>Verticales de débit très fort à extrêmement fort. Cascade très consistante. Franchissement extrêmement difficile nécessitant l'anticipation et la gestion spécifique de la corde, de la trajectoire, de l'équilibre, des appuis et du rythme. Passages d'escalade / désescalade exposés, au-dessus de 6a ou A2. Visibilité limitée et obstacles fréquents. Passage possible en fin de rappel ou en cours de rappel dans une (des) vasque(s) avec mouvements d'eau puissants. Contrôle de la respiration : passage(s) en apnée.</p>	<p>Progression en courant très fort rendant les trajectoires de nage, les bacs, les arrêts ou les reprises de courant extrêmement difficiles à exécuter. Mouvements d'eau violents (drossages, contre courant, rappels, vagues, tourbillons ...) pouvant entraîner un blocage prolongé du canyoniste. Saut d'exécution simple de plus de 14 m Saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de plus de 10 m. Siphon de plus de 3m de longueur et/ou profondeur. Siphon technique et engagé de plus de 1m avec courant ou cheminement ou sans visibilité.</p>

TABLEAU ENGAGEMENT / ENVERGURE :

Attention, ces temps de référence doivent donc être pondérés en fonction du profil effectif du groupe.

ENGAGEMENT / ENVERGURE	CRITÈRES
I	Possibilité de se mettre hors crue facilement et rapidement . Échappatoires faciles présentes sur toutes les portions du parcours. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) inférieur à 2 heures.
II	Possibilité de se mettre hors crue en ¼ heure de progression maxi. Echappatoire(s) en ½ heure de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 2 et 4 heures.
III	Possibilité de se mettre hors crue en ½ heure de progression maxi. Echappatoire(s) en 1 heure de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 4 et 8 heures.
IV	Possibilité de se mettre hors crue en 1 heure de progression maxi. Echappatoire(s) en 2 heures de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 8 heures et 1 jour.
V	Possibilité de se mettre hors crue en 2 heures de progression maxi. Echappatoire(s) en 4 heures de progression maxi. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) entre 1 et 2 jours.
VI	La possibilité de se mettre hors crue peut demander plus de 2 heures de progression. Echappatoire(s) le temps nécessaire pour s'échapper est supérieur à 4 heures de progression. Temps de parcours du canyon (approche, descente, retour) supérieur à 2 jours.

Conformément aux consignes fédérales de sécurité, le pratiquant doit toujours faire preuve de discernement et se rappeler que l'environnement du canyonisme peut être changeant. Certaines crues, notamment, peuvent modifier considérablement la morphologie d'un canyon, au point d'en changer la cotation initiale ...

7 Les topos-guides :

Les topos-guides sont des répertoires des itinéraires sur les espaces et régions de pratique. Ils permettent d'informer objectivement les pratiquants sur les caractéristiques techniques, les difficultés, les informations de sécurité spécifiques et les informations réglementaires propres à chaque canyon.

Ils utilisent le système de cotation ci-dessus.

Afin d'harmoniser et de préciser les informations en direction des pratiquants, la FFME avec la FFS et ses autres partenaires, a mis en place un cahier des charges de labellisation des topos-guides. Ce cahier des charges est en annexe de ce document.

8 Documents de référence (disponibles à la FFME, www.ffme.fr) :

8.1 Les conventions d'usage :

Convention canyon sportif / collectivité.
Convention canyon sportif / propriétaire privé.

8.2 Textes fédéraux de référence :

Consignes fédérales de sécurité.
Normes d'équipement.
Charte équipieur.
Charte environnement.
Cahier des charges de labellisation des topos-guides.

8.3 Ouvrages de référence :

Descente de canyon, canyonisme, manuel de référence, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
Manuel Technique de descente de canyon, Ecole Française de descente de Canyon, Fédération Française de Spéléologie.

Charte de l'équipeur en canyoning

Ce code a pour objet d'orienter l'action des équipeurs qui sont les acteurs principaux du développement du canyoning en milieu naturel. Ces conseils simples précisent les positions fédérales au niveau de l'équipement, du rééquipement, de l'ouverture de canyons :

- Intégrer son action dans le cadre du plan départemental d'équipement (s'il existe) en accord avec les comités départementaux (à défaut régionaux) des fédérations françaises de la montagne et de l'escalade et/ou de spéléologie et/ des CAF ;
- Vérifier le non désaccord signifié des propriétaires et du Maire de la commune ;
- Respecter les autres usagers. Au besoin, la fédération pourra établir une convention précisant les conditions d'usages respectifs ;
- Respecter l'environnement ;
- Equiper des itinéraires logiques ;
- Ne pas modifier le rocher sauf purge ;
- L'équipement n'étant jamais définitif, il faut envisager qu'on puisse l'enlever plus tard. (Exemple : percer suffisamment pour ré-enfoncer un goujon)
- Laisser délibérément en l'état les grands terrains d'aventure ;
- Equiper en respectant les normes de classement des espaces et itinéraires ;
- Equiper conformément aux normes fédérales d'équipement en vigueur ;
- Equiper en :
 - o vérifiant la fiabilité du support,
 - o facilitant l'utilisation et l'accessibilité des points d'ancrage,
 - o étant attentif aux frottements (à éviter),
 - o recherchant la non vulnérabilité naturelle des points (le plus à l'abri possible des impacts des crues ...),
- Différencier les points de relais (ou rappel) des points des mains courantes ;
- Veiller à informer les pratiquants pendant la phase d'équipement : signalisation du travail et des temps de prise des scellements en cours par les moyens les plus adéquats ;
- Eviter le piétinement inutile du lit du canyon en aménageant et/ ou signalant un sentier sur une berge dès que cela s'avère possible et nécessaire;
- Signaler au gestionnaire du site les nouveaux itinéraires, parking, accès, entrée, sortie, échappatoire(s) à étudier.

Pour le rééquipement (prévoir en plus de) :

- Respecter « l'ambiance » technique, culturelle et historique des itinéraires et/ou rééquiper en concertation avec l'ouvreur et les représentants de l'activité ; -Respecter le classement et la cotation de l'itinéraire ; -Laisser les anciens amarrages disponibles tant que les nouveaux ne sont pas secs et n'ont pas été soigneusement vérifiés ; -Enlever proprement tous les anciens ancrages.

D'une façon générale, mettre aussi du cœur à l'ouvrage. Il n'est pas interdit de se faire plaisir.



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Fédération française de spéléologie



CANYONISME

Normes d'encadrement

Adopté en bureau : le 19 juillet 2004

Sommaire

1	OBJET.....	2	2
	REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	2	
2.1	Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME).....	2	
2.2	Fédération française de spéléologie (FFS).	2	
2.3	Fédération Française des Clubs Alpins Français.....	2	
2.4	Externes.....	3	
2.5	Définitions	3	
3	PRINCIPES GENERAUX SUR LE NOMBRE DE PRATIQUANTS PAR CADRE	3	4
	SITUATIONS PARTICULIERES	4	5
	ANNEXE.....	4	

Document réalisé par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), avec la Fédération française de spéléologie (FFS) et en concertation avec la Fédération des clubs alpins français (FCAF), le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC) et le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC).

Normes d'encadrement en canyionisme

1 Objet

Cette norme a pour but de préciser l'encadrement bénévole de l'activité canyionisme au sein d'un club affilié FFME ou FFS ou FCAF.

2 Références réglementaires

Rappel : le canyionisme relève de la réglementation des « activités s'exerçant dans un environnement spécifique » mentionnée au troisième alinéa de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 et précisée par l'article 6 du Décret n° 2002-1269 du 18 octobre 2002.

2.1 Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME).

Pour l'encadrement bénévole au sein d'un club affilié à la FFME et destiné à des licenciés de ce club, aucune qualification spécifique n'est requise, y compris pour l'encadrement de mineurs. Cependant, le président de club doit s'assurer que la personne qui encadre l'activité possède bien les qualités techniques et pédagogiques requises pour assurer l'encadrement des licenciés qui lui ont été confiés. Le fait que le cadre soit titulaire d'un brevet fédéral est, par le fait de la qualification, un gage de compétence et indique que le club est inscrit dans une démarche qualitative.

La commission transversale formation délivre les qualifications fédérales :

- d'initiateur canyion ;
- de moniteur canyion ;
- d'instructeur canyion.

2.2 Fédération française de spéléologie (FFS).

Pour l'encadrement bénévole au sein d'un club affilié à la FFS et destiné à des licenciés de ce club, aucune qualification spécifique n'est requise, y compris pour l'encadrement de mineurs. Cependant, le président de club doit s'assurer que la personne qui encadre l'activité possède bien les qualités techniques et pédagogiques requises pour assurer l'encadrement des licenciés qui lui ont été confiés. Le fait que le cadre soit titulaire d'un brevet fédéral est, par le fait de la qualification, un gage de compétence et indique que le club est inscrit dans une démarche qualitative.

L'Ecole Française de Canyion (EFC) de la FFS délivre les qualifications fédérales :

- d'initiateur canyion ;
- de moniteur canyion ;
- d'instructeur canyion.

2.3 Fédération Française des Clubs Alpins Français.

Pour l'encadrement bénévole au sein d'un club affilié à la FCAF et destiné à des licenciés de ce club, aucune qualification spécifique n'est requise, y compris pour l'encadrement de mineurs. Cependant, le président de club doit s'assurer que la personne qui encadre l'activité possède bien les qualités techniques et pédagogiques requises pour assurer l'encadrement des licenciés qui lui ont été confiés. Le fait que le cadre soit titulaire d'une qualification fédérale est par le fait même, un gage de compétence et indique que le club est inscrit dans une démarche qualitative.

La commission nationale de descente de canyion de la FCAF délivre les qualifications fédérales :

- de leader en descente de canyion ;
- d'initiateur en descente de canyion ;

- d'instructeur en descente de canyon.

2.4 Externes

- encadrement de mineurs en centre de vacances et de loisir : – l'arrêté JS du 20/06/03 modifié le 03/06/04.
- encadrement professionnel : – loi 84-610 art 43 du 16/07/84 modifié par la loi 2000-627 art 37 du 6/07/2000.
- agent de l'Etat : – loi 84-610 art 43 du 16/07/84 modifié par la loi 2000-627 art 37 du 6/07/2000.

2.5 Définitions

Cadre : personne ayant la responsabilité de la gestion du groupe dans l'activité sportive.

Canyonisme : Le canyonisme est un sport de pleine nature qui se pratique dans un environnement spécifique. Il consiste à descendre un thalweg pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, gorges (plus ou moins étroits, profonds) ; avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des biefs, des parties sub-verticales.

Il exige une progression et des franchissements par : la marche, la nage, les sauts, les glissades, la désescalade, le rappel et autres techniques d'évolution sur corde. Cette discipline impose de posséder un matériel et une technique spécifiques liés à la variabilité du milieu naturel.

3 Principes généraux sur le nombre de pratiquants par cadre

Le nombre de participants par encadrant sera apprécié selon les conditions de pratique et les paramètres qui suivent :

- *Le débit de la rivière lors de la sortie ;*
- *La température eau/air ;*
- *La cotation de l'itinéraire ;*
- *La classification du site (sportif ou terrain d'aventure) ;*
- *La réglementation en vigueur ;*
- *L'âge et / ou la maturité des participants ;*
- *Le niveau de discipline et d'autonomie des pratiquants ;*
- *L'adaptation du site, de l'itinéraire à la gestion du groupe ;*
- *La qualification et l'expériences du / des cadre(s) ;*
- *La disponibilité du matériel obligatoire.*

Un petit groupe est gage de confort, de sécurité et de discrétion.

Pour les canyons présentant un caractère aquatique (niveau aquatique supérieur ou égal à « A2 »), demander à chaque pratiquant (ou son représentant légal pour les mineurs) d'attester sur l'honneur de son aptitude à savoir nager et s'immerger, ou de présenter un certificat d'une autorité qualifiée. Sinon vérifier son aptitude à savoir nager et s'immerger.

4 Situations particulières

- Pour un public particulier (enfants, handicapés, autre) le nombre de participants sera adapté.
- Dans les centres de vacances et de loisirs déclarés, les normes d'encadrement sont fixées par l'arrêté du 20/06/2003 modifié le 03/06/2004 (voir annexe).

5 Annexe

Extraits de l'arrêté du 20-6-2003 centres de vacances et de loisirs Encadrement, organisation et pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement

TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par :

- soit une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA).
- soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée ;
- soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire. Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour la descente en canyon.

CANYONISME (DESCENTE DE CANYON)

Est considérée comme canyonisme au sens du présent arrêté l'activité consistant à descendre un thalweg pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières, gorges (plus ou moins étroits, profonds) avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des biefs, des parties sub-verticales. Cette descente exige une progression et des franchissements par la marche, la nage, les sauts, les glissades, la désescalade, le rappel et autres techniques d'évolution sur cordes.

I - Conditions d'organisation et de pratique

La pratique de l'activité est conditionnée par la réussite à un test dont le contenu et les modalités d'organisation sont définis en annexe I au présent arrêté. Le déroulement de l'activité est subordonné à la consultation préalable :

- de la documentation technique existante (ex. répertoire fédéral des sites, topo-guide du site concerné, etc.), des prévisions météorologiques et des réglementations locales ou particulières ;
- des informations disponibles sur le débit d'eau, la présence éventuelle de mouvements d'eau importants, la régulation artificielle du débit d'eau et les échappatoires. La liste des participants, l'itinéraire choisi, ainsi que l'horaire précis de départ sont communiqués au centre de vacances ou au centre de loisirs avant la sortie. Le matériel utilisé doit être conforme aux normes en vigueur et les pratiquants munis de vêtements de protection (vêtements isothermiques, cuissard et longes doubles ou longe simple avec deux

sorties d'attache), d'un descendeur et d'un mousqueton de sécurité, d'un sifflet et d'un casque. Le ou les encadrants doivent être également munis d'un équipement de secours (trousse de premiers secours, briquet, masque subaquatique, couverture de survie), de matériel de remontée sur corde et de rééquipement, d'une corde supplémentaire de secours ainsi que d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours.

II - Conditions d'encadrement

L'activité est encadrée par une ou des personnes titulaires des diplômes ou qualifications suivantes :

- brevet d'État d'éducateur sportif, option escalade ;
- brevet d'État d'éducateur sportif, option spéléologie ;
- diplôme de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme ;
- diplôme d'aspirant-guide du brevet d'État d'alpinisme ;
- attestation de qualification et d'aptitude à l'enseignement et à l'encadrement professionnel de la pratique du canyon. Un groupe de mineurs en canyon est accompagné de deux adultes. L'encadrant détermine, en fonction de la difficulté de l'itinéraire et du niveau des pratiquants, le nombre de mineurs qu'il prend en charge sans que celui-ci puisse excéder huit.